

PRATIQUES ET PROCÉDURES DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE CONCIERGERIE

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Préambule

L'Université s'engage à protéger, dans la mesure du possible, la santé et la sécurité des concierges contre les dangers liés au travail de conciergeries dans le cadre du travail effectué pour le compte de l'Université de Hearst. Les présentes pratiques et procédures proposent des mesures de prévention et de sécurité que toutes personnes occupant un poste de concierge sont tenues de respecter en tout temps.

Les pratiques et procédures ont pour but :

- d'assurer que chacune et chacun des employés soient entraînés et mis au courant des fournitures de sécurité mis à leur disposition et qui sont implantés par ce programme avant le début de n'importe quelle tâche;

Pratiques et procédures

<i>Chaussures</i>	Chaque concierge doit porter des chaussures appropriées afin d'assurer sa sécurité. Les chaussures de sécurité ne sont pas obligatoires. Les sandales et les chaussures ouvertes sont interdites.
<i>Gants</i>	Les gants sont obligatoires lorsqu'on utilise les produits nettoyants. Il faut se référer aux fiches signalétiques qui se retrouve dans chacune des conciergeries pour savoir quel produit sont plus dangereux, comment les utiliser et comment s'y protéger.
<i>Plancher</i>	Pendant et après avoir lavé les planchers, on doit afficher l'enseigne jaune de plancher glissant pour ne pas causer d'accident.
<i>Portes</i>	Toujours garder les portes des conciergeries fermées et verrouillées en tout temps.
<i>Produits</i>	Ne jamais laisser les produits seuls sans surveillance et toujours les entreposer dans la conciergerie après son utilisation.

Campus de Hearst

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0
705 372-1781

Campus de Kapuskasing

75, rue Queen
Kapuskasing (Ontario) P5N 1H5
705 335-2626

Campus de Timmins

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8
705 267-2144

1 800 877-1781
info@uhearst.ca
uhearst.ca

SIMDUT (ou le système général harmonisé de classification d'étiquetage des produits chimiques – SGH)

Chacune et chacun des concierges doivent suivre le cours de SIMDUT au début de leur embauche et renouveler au besoin.

Cours de secourisme général et réanimation cardiorespiratoire (RCR)

Chacune et chacun des concierges doivent suivre le cours de secourisme général et réanimation cardiorespiratoire (RCR) au début de leur embauche ainsi que faire le renouvellement à la date demandée, habituellement au trois ans.